Arrêtés temporaires sur l' Ardèche

Secteur Lanas/St Maurice

Un arrêté préfectoral d'interdiction temporaire de la navigation a été pris le 30 mai 2018 au niveau du seuil de Lanas. Cet arrêté prévoit le débarquement en amont rive gauche du seuil et réembarquement 100m en aval pour éviter le franchissement par la glissière canoës et le passage dans le bras rive droite de l'Ardèche.

Une matérialisation du danger a été mise en place sur site par l'EPTB Ardèche.

Nous vous informons que l'EPTB programme une intervention sur la végétation pour permettre de ré-ouvrir d'ici la fin de semaine prochaine le bras rive droite actuellement fermé.

A la suite de cette intervention, **une modification de l'arrêté temporaire de navigation sera demandée** pour enlever la mention et l'illustration du danger dans ce bras, et pour proposer le débarquement en rive droite au niveau du seuil et ré-embarquement à l'aval immédiat.

Pour rappel, il n'y a pas de possibilité d'intervention rapide et efficace pour rendre la glissière de nouveau fonctionnelle, l'ennoiement de la sortie de l'ouvrage étant lié à l'exhaussement du fond du lit de la rivière à l'aval du barrage. Un travail général sur la morphologie du cours d'eau, intégrant la problématique de la glissière, est prévu.

Secteur Balazuc aval viel Audon

Suite à un signalement et à une vérification sur place (merci à Quentin Bonnetain pour sa participation), nous vous informons de la présence d'un arbre dangereux en rive droite en aval du Viel Audon à Balazuc.

Un 2e arbre, 500m plus bas en rive gauche nous a également été signalé aujourd'hui. Nous programmons l'intervention avec l'entreprise au plus tôt (avant le we si possible) et nous vous tiendrons informés de la réalisation des travaux.